

Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le mercredi 23 mars 2022 à 20 heures** à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE

- 1 Communications du Bourgmestre
- 2 Procès-verbal de la séance précédente : approbation
- 3 Démission d'un conseiller communal : acceptation
- 4 Vérification des pouvoirs d'un conseiller communal, installation et prestation de serment
- 5 Fixation du tableau de préséance des conseillers communaux
- 6 Administration générale : classement et archivage des dossiers/courriers : conditions et mode de passation du marché : approbation
- 7 Commission Locale de Développement Rural - rapport d'activités 2021 : approbation
- 8 Commission Locale pour l'Energie : rapport d'activités 2021 : prise de connaissance
- 9 Travaux de lutte contre les inondations à la cité La Payelle : mission d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par IPALLE : recours à la procédure du "In House" : mode de passation, estimation et conditions du marché : décision
- 10 Règlement-redevance sur l'apposition sur la stèle mémorielle placée à l'entrée des pelouses de dispersion, d'une plaque commémorative - exercices 2022 à 2025 : approbation
- 11 Comptabilité communale - article 60 : COVID 19 - sonorisation et diffusion conseil communal : ratification
- 12 Comptabilité communale - article 60 : subside à l'ASBL Revolt : ratification
- 13 Comptabilité communale - article 60 : RGPD - accompagnement dans la mise en conformité et désignation d'un délégué à la protection des données externe - marché conjoint avec le CPAS - adhésion au marché : ratification
- 14 Octroi d'une avance sur la subvention en numéraire à l'Office du Tourisme pour l'exercice 2022 : décision
- 15 Centre Culturel L'Envol : validation des aides directes et indirectes : décision

Par ordonnance :
La Directrice Générale,


Mme M-L VANWIELENDAELE



Le Bourgmestre,


Mr O. HARTIEL